

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

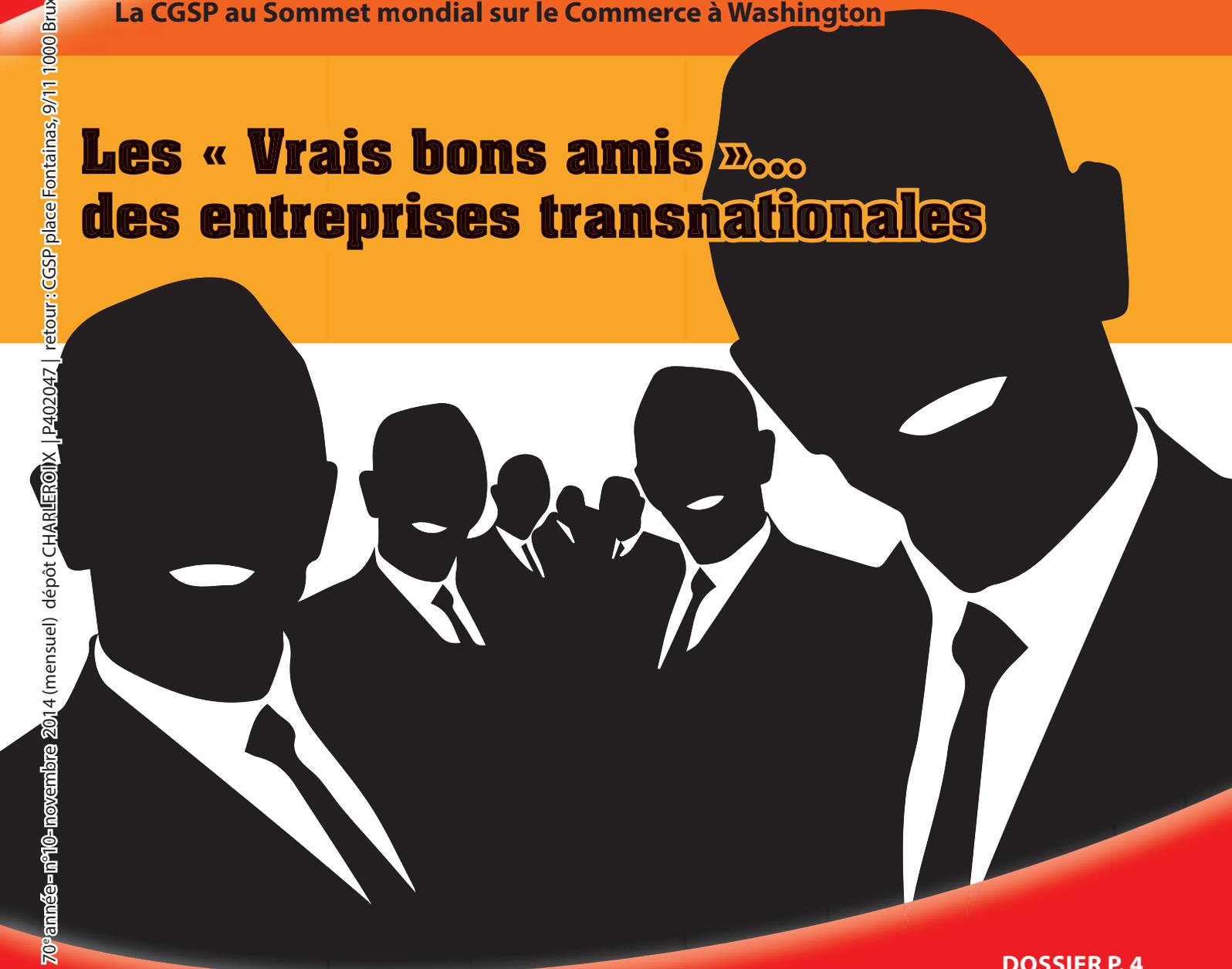
NOVEMBRE 2014

GAZELCO

La CGSP au Sommet mondial sur le Commerce à Washington

Les « Vrais bons amis »^{ooo} des entreprises transnationales

70^e année - n° 10 - novembre 2014 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P.4.02.047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

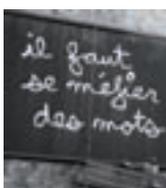


DOSSIER P. 4



ÉDITO

Un gouvernement ignoble,
l'action commune et
l'indépendance syndicale
P. 3



LE MOT QUI PUE

Le populisme
P. 6



GAZELCO

C'était le 25 mai 2014...
136 jours plus tard...
P. 10

FGTB fédérale

Marc Goblet, le nouveau Secrétaire général de la FGTB fédérale

La FGTB a tenu son congrès fédéral statutaire ces 1, 2 et 3 octobre 2014. Ce fut l'occasion pour les près de 1 500 militants réunis de dessiner les contours de notre projet syndical pour les quatre années à venir. Suite au départ d'Anne Demelenne, c'est le camarade Marc Goblet qui devient le nouveau secrétaire général de la FGTB fédérale.

**Le retour des grandes conférences syndicales**

Rappelez-vous l'an dernier, nous avons organisé trois matinées de réflexion sur divers thèmes comme l'État social, les différentes stratégies possibles à l'égard de l'Union européenne et de l'Euro, le recours à la désobéissance civile pour les services publics.

Cette année-ci aussi, nous relançons l'initiative. Ainsi dès **le 9 décembre**, nous aborderons avec François Gemenne et Andrea Rea, les mensonges et les fantasmes qui circulent autour de l'immigration.

Le 3 février 2015, nous organiserons un débat réellement contradictoire entre François Ruffin, Rédacteur en chef du journal *Fakir* et Thomas Coutrot, membre d'ATTAC France et des Économistes atterrés sur la question de savoir si le protectionnisme pourrait s'avérer un outil économique à promouvoir par les gauches.

Le 17 mars, nous recevrons le psychologue clinicien Vincent De Gaulejac et la sociologue Béatrice Hibou pour aborder avec eux les dérives que peut induire une société malade de la gestion, un phénomène qui n'épargne malheureusement pas les services publics.

En avril ou en mai (la date étant à l'heure actuelle encore à fixer) nous débattons avec Christian Dardot et Pierre Laval, du commun, soit le principe autour duquel, partout dans le monde, des mouvements contestent l'appropriation par une petite oligarchie des ressources naturelles, des espaces et des services publics, des connaissances et des réseaux de communication.

Enfin, pour la bonne bouche, nous mettons la dernière main à une journée de réflexion consacrée à l'articulation entre la dette, l'austérité et la démocratie, journée qui devrait avoir lieu **fin janvier**.

Osons libérer l'imaginaire, redonner espoir et construire ensemble des alternatives.

Un vaste programme qui mériterait peut-être d'épingler quelques dates dans un agenda qui sera certes fort chargé.

DANS NOS RÉGIONALES**Hainaut occidental****Repas de fin d'année**

L'Amicale des Pensionnés organise son traditionnel repas fraternel de fin d'année le **22 novembre** à 12h30, à la Commanderie (Vieille guinguette – chaussée de Willemeau à Tournai – parking : entrée rue Général Piron).

Menu : 55 € (apéritif, 2 entrées, plat, fromage, dessert, café, boissons comprises).

Inscriptions à l'accueil ou lors des permanences les mardis de 14h à 16h au siège de la régionale, place Verte 15 à Tournai avant le 8 novembre à midi.

Attention, le nombre de places est limité.

Verviers**Saint Nicolas voit rouge, la CGSP aussi !**

Venez nous rejoindre nombreux le **22 novembre** de 10 à 14h à la régionale !

Saint Nicolas y sera présent pour les enfants et pour informer les parents des projets destructeurs de services publics que nous concocte la future majorité des nantis et des riches.

Tous ensemble, pour que les services publics restent notre patrimoine !

Concentration syndicale**en front commun**

Place de la Monnaie, le 23 septembre 2014

Premier avertissement

La CGSP wallonne était au nombre des 7 000 militants qui se sont rassemblés en front commun pour signifier aux négociateurs de la coalition de droite suédoise/kamikaze que les travailleurs - et tout particulièrement ceux des services publics - se mobilisent contre leurs projets funestes. Si ce gouvernement veut un enfer social, ça sera chaud !



Un gouvernement ignoble, l'action commune et l'indépendance syndicale

Les 1^{er}, 2 et 3 octobre, la FGTB fédérale a tenu son congrès statutaire. Ce congrès marquait le départ d'Anne Demelenne et l'arrivée de Marc Goblet, à quelques jours aussi de la formation du gouvernement des droites et même de la droite extrême. Il n'en fallait pas plus pour que tout le monde parle de l'action commune.

Nous ne pouvons que nous inscrire dans une logique de stratégies communes pour combattre les mesures néfastes que nous préparent ces va-t-en-guerre sécuritaires et apôtres de l'austérité. Ces stratégies communes, nous devons les avoir d'abord avec les autres organisations syndicales, autant que possible et avec les partis progressistes quand ils veulent s'inscrire en rupture avec ces logiques d'austérité.

Il nous faut tout autant cultiver notre indépendance syndicale. Notre objectif est la défense des intérêts collectifs des travailleurs, qu'ils soient dans la fonction publique ou dans le secteur privé, qu'ils soient avec ou temporairement sans emploi. L'indépendance syndicale est un principe fondateur de notre action et doit se pratiquer vis-à-vis de toutes les organisations politiques. Leurs objectifs sont forcément différents, leurs agendas aussi.

Il est d'autant plus important que, dans les mois qui viennent, le parti socialiste, dans l'opposition au fédéral, va, à la Région wallonne et à la Communauté française, pratiquer une politique certes plus soft mais dont l'objectif, d'un point de vue économique, n'est pas fondamentalement différent. La rigueur des uns n'est pas l'austérité des autres mais parfois la mesure sera la même, par exemple, le remplacement d'un départ de fonctionnaire sur cinq.

Quel serait notre crédit si nous acceptions de considérer différemment cette même mesure quand elle est prise à la région ou au fédéral ? Tous les jours, nous reviennent des exemples de services publics qui ne fonctionnent plus correctement par manque de moyens humains.

Le gouvernement fédéral, dans sa déclaration, s'attaque frontalement aux travailleurs – saut d'index et report de l'âge de la pension – et encore plus à ceux des services publics : libéralisation, privatisation, alignement des pensions publiques... Jamais un gouvernement ne s'est attaqué à ce point aux seuls travailleurs. Les cadeaux aux entreprises sont non seulement maintenus mais augmentés.

Le 6 novembre et le 15 décembre marquent le début d'un plan d'action interprofessionnel, en front commun. Il nous faut livrer bataille ! Toutes et tous dans les rues le 6 novembre ; toutes et tous en grève le 15 décembre !

Attendons-nous à d'autres mots d'ordre, tant les attaques contre les travailleurs des services publics atteignent un niveau inédit et inacceptable !

LE COMBAT, C'EST MAINTENANT !

La CGSP au Sommet mondial sur le Commerce à Washington

Stoppons les traités de libre-échange qui menacent les services publics, les droits des travailleurs et la démocratie !

Rapport complet + infos complémentaires disponibles sur www.cgspwallonne.be – rubrique « dossiers thématiques »

Ces 15, 16 et 17 septembre, à l'appel de l'Internationale des services publics (ISP), la CGSP participait à un Sommet mondial sur le Commerce à Washington DC, USA.

Une quarantaine de représentants de syndicats de services publics du monde entier s'y étaient donné rendez-vous, fraternellement accueillis par le syndicat intersectoriel *International Brotherhood of Teamsters*.

Le double objectif de cette rencontre historique visait d'une part, à analyser le rôle joué par les multinationales dans le nouvel agenda mondial sur le commerce et l'investissement, et d'autre part, à construire ensemble les résistances et alternatives à opposer à **4 traités de libre-échange actuellement en négociation**¹, dont l'un des points communs réside en la totale opacité dans laquelle ils sont négociés :

- **Le CETA** : l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada. Actuellement le plus avancé de ces projets d'accords, son texte a été achevé fin septembre 2014.

- **Le TTIP** : le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis. Moins abouti que l'accord liant le Canada et l'UE, il a fait beaucoup parler de lui ces derniers mois.

- **Le TPP** : Partenariat entre les États-Unis et les pays du Pacifique. Moins connu en Europe, ce traité n'en est pas moins lui aussi un cheval de Troie pour l'accaparement du marché des services par les multinationales.

- **Le TISA** : l'Accord sur le commerce des services (ou ACS) négocié plurilatéralement par une cinquantaine d'États membres de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) : 23 États + les 28 de l'UE.

Pourquoi est-il urgent et nécessaire de s'opposer à ces Traités ?

[Cf. Tribune de février et juin 2014, disponibles sur : www.cgspwallonne.be]

Ces Traités vont bien au-delà d'une « simple » réduction de barrières tarifaires. À travers un mécanisme de règlement des différends basé sur des tribunaux privés attachés directement aux multinationales², ils visent en effet, de façon globale et offensive, la mise « hors-champ de régulation » de tout échange ou activité susceptible de générer des profits, en ce inclus tous les types de services. Il s'agit d'éliminer toute possibilité

d'entrée de jeu de politiques publiques et ce, non seulement dans les échanges de biens et services, mais également dans les domaines aussi cruciaux que ceux des droits des travailleurs et des citoyens, de la promotion d'un développement non néfaste à la planète et à ses habitants. En d'autres termes, en prétendant éliminer ce qui constitue l'essence même du fonctionnement démocratique de nos sociétés, ces projets de traités videraient purement et simplement la démocratie de sa substance, faisant de celle-ci une coquille vide et inutile.

Épinglons 6 menaces centrales contenues dans ces accords :

- **L'opacité** dans laquelle ils sont négociés. Celle-ci prédomine toutes les négociations en présence. Elle empêche ainsi tout débat public démocratique sur le contenu des traités, garantissant par conséquent la sauvegarde des intérêts des multinationales, dont la présence est majoritaire autour de la table.

- **Le système de règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS)** : L'ISDS constitue une atteinte ouverte et directe à la capacité des pouvoirs publics d'édicter des lois et des règlements en vue d'assurer le bien commun, en subordonnant toute décision politique aux intérêts des multinationales, permettant à celles-ci de mener devant des tribunaux privés des pouvoirs publics qui contreviendraient à leurs attentes.

- **L'absence de clauses sociales et environnementales contraignantes** garantissant le respect des droits (des travailleurs, des migrants...) et la protection de l'écosystème. Tandis que l'ISDS a un clair pouvoir contraignant, les droits sociaux et environnementaux se trouvent voués aux aléas de la recherche de profit des entreprises, et l'on peut d'ores et déjà imaginer ce que cela implique en termes de nivellement vers le bas de toute disposition légale en la matière, de dumping social et fiscal...



- **L'application d'une « liste négative »** dans le principe du traitement national des services : tout service non spécifiquement exclu du champ de la libéralisation sera automatiquement « libéralisable » et devra être considéré avec les mêmes égards et avantages que les services nationaux.

- **L'« effet de cliquet » de la libéralisation** : sous ce régime, aucun service privatisé ne pourra redevenir public, quelles que néfastes que soient les conséquences que la privatisation aura engendrées sur la qualité, la bonne gestion, l'accessibilité de ce service.

- **Le lissage du discours** accompagnant l'ensemble de ces traités, sous-entendant qu'ils seraient *par définition* bénéfiques.

Si ces éléments se trouvent rassemblés dans un seul projet d'accord, ce qui jusqu'à présent – et sauf réaction offensive des travailleurs et de la société civile – est le cas, il ne s'agira plus d'impacts négatifs sur les services publics, les droits et/ou la démocratie, mais bien d'une désintégration totale de ceux-ci sous le rouleau compresseur des intérêts d'une minorité.

Passons à l'action !

Ce sommet mondial organisé par l'ISP visait également, outre l'échange d'informations, la mise en œuvre d'une riposte mondiale, coordonnée.

Celle-ci s'articule sur deux axes : **l'information et la mobilisation.**

L'information

Elle est une arme fondamentale, indispensable à une mobilisation globale et efficace. Il nous appartient de sensibiliser et conscientiser l'opinion publique ; pour cela, il nous faut avant tout **conscientiser nos propres membres afin qu'ils répercutent l'information au sein de leur lieu de travail, de leur secteur.**

Dans le même temps, il importe d'informer et conscientiser au mieux nos représentants politiques afin de s'assurer de leur soutien et de leur engagement à empêcher la ratification de ces traités.

Un argumentaire clair et efficace est nécessaire pour contrer l'imaginaire néolibéral selon lequel « commerce = création d'emplois ». La réponse à cela se trouve dans les cas déjà existants. Le NAFTA (accord impliquant le Canada, les États-Unis et le Mexique), censé selon ses promoteurs permettre la création de 200 000 emplois, a provoqué au contraire la perte de plus d'un million d'emplois depuis son entrée en vigueur, dont 700 000 rien qu'aux États-Unis.

Par ailleurs, il est utile de rappeler que de nombreux pays, après avoir eux-mêmes subi les dégâts causés par des politiques néolibérales débridées pendant plus de 20 ans, ont décidé d'adopter une autre voie. Ils renouent à présent avec l'investissement étranger – et ce malgré les protections tarifaires qu'ils imposent- et avec une croissance économique plus stable.



La mobilisation

Parmi les multiples formes de mobilisation possibles, nous avons d'ores et déjà appliqué au cours de ce sommet l'indispensable action de plaider auprès des représentants politiques, en interpellant 5 sénateurs démocrates ayant les finances dans leurs attributions au Congrès des États-Unis. Nous avons insisté particulièrement sur un point central : celui de la menace pesant sur la légitimité politique des mandataires interpellés : si ces accords sont signés, si l'ISDS est adopté et que l'ensemble des services publics est privatisé, les représentants politiques ne serviront tout simplement plus à rien. On s'adressera alors, faute d'autre interlocuteur valable, au service clientèle de l'entreprise qui tient les commandes plutôt qu'à un élu qui ne maîtrise plus aucun aspect de la vie publique et qui plus est, aura sans doute lui-même accepté cet état de fait en votant pour les traités que nous dénonçons.

De notre côté (syndicats, organisations de la société civile), il nous appartient de mener au niveau national, mais également régional et municipal, une action continue d'information et de rencontre de nos représentants politiques afin de les convaincre du danger de signer ces traités.

TOUT LE MONDE a besoin des services publics et de conditions de vie dignes. Tant que les clauses sociales et environnementales contenues dans les traités ne seront là qu'à titre décoratif, nous devons nous opposer à ces accords, et faire en sorte que les centaines de millions de travailleurs concernés par ceux-ci se mobilisent également.

1. Pour des raisons de compréhension de ce rapport, gardons en tête ces quatre acronymes :
CETA = UE-Canada
TTIP = UE-États-Unis
TPP = États-Unis - Pacifique
TISA = Accord global sur le commerce des services (négocié pluri-latéralement entre 50 pays dont les 28 de l'UE)

2. Ce mécanisme porte le nom d'ISDS : Investor-State Dispute Settlement.

Une année *Gendermainstreaming* à la CGSP wallonne

Durant l'année 2014-2015, la CGSP wallonne mènera une série d'actions afin de lutter contre les discriminations hommes/femmes au sein de nos structures syndicales. Comités, formations, études, et performances artistiques au service d'une politique de *Gendermainstreaming* ambitieuse mais nécessaire.

Bureau des femmes
de la
CGSP wallonne

En 2014, les femmes restent sous-représentées dans les fonctions à responsabilité. Les syndicats n'échappent pas à la règle : moins de 30 % des mandats politiques y sont occupés par des femmes.¹

Au-delà du constat, les recherches et analyses réalisées depuis le début des années 2000 mettent en avant une série de causes internes et externes à cette sous-représentation. La culture syndicale qualifiée de masculine par ses rythmes et son style de communication, le manque de confiance des femmes en leurs propres capacités à occuper des postes à responsabilités, les règles internes des structures ou encore le partage inégal des tâches familiales sont généralement pointés du doigt pour expliquer ces déséquilibres.²

Le *Gendermainstreaming* ?

Tant au niveau européen qu'au niveau national, les syndicats ont conscience de la nécessité de mettre en œuvre des politiques pour lutter contre cette sous-représentation. C'est pourquoi, il y a déjà plus de 10 ans, la FGTB a signé la charte sur le *Gendermainstreaming*, s'engageant ainsi à lutter activement contre les discriminations de genre via une approche systématique et stratégique à tous les niveaux politiques de son organisation. Force est de constater qu'un long chemin reste encore à parcourir.³

Le *Gendermainstreaming* est une approche intégrée du genre qui a été formalisée officiellement en 1985 lors de la 3^e conférence mondiale des Nations unies. Elle correspond à une vision transversale et systématique de la lutte contre les inégalités hommes/femmes dans toutes les sphères de décisions et d'actions. Pour chaque décision, l'approche *Gendermainstreaming* suppose que l'on se demande quel sera l'impact sur l'égalité homme/femme. De la sorte, on évite de perpétuer des pratiques discriminantes.

Dix ans après la signature de cette charte, il apparaît crucial de s'engager activement dans la remise en question de nos pratiques afin de rétablir l'équilibre homme/femme dans les instances de décision. C'est pourquoi, plusieurs actions concrètes seront mises en place par la CGSP wallonne durant l'année 2014/2015.

Sortons des logiques de discours et passons à l'acte !

Notre première action a été l'organisation le 21 octobre dernier, d'un comité dédié à la question des discriminations femmes/hommes. Deux intervenantes ont permis au comité de voter en toute connaissance de cause une motion d'engagement envers une politique de *Gendermainstreaming*. Gitte Beaupain, auteure d'une recherche sur le sujet au sein de la FGTB, et Irène Kaufer, militante féministe particulièrement active sur les questions de discrimination et auteure de nombreux articles sur la question.

Tout au long de l'année 2015, des formations seront mises en place dont l'objectif sera de cibler les freins qui empêchent les militantes de s'engager plus avant dans des postes à responsabilité. Avec l'aide de personnes ressources, de mises en situation et de réflexions collectives, nous veillerons à pallier à ces difficultés dans le long terme.

La journée internationale pour le Droit des Femmes du 8 mars 2015 sera l'occasion de réaffirmer notre engagement. Nous organiserons une action de sensibilisation à la question des discriminations homme/femme et ses impacts forcément négatifs sur la lutte syndicale.

Combattre toute forme d'inégalité sociale est un principe de démocratie auquel un syndicat ne peut déroger. Ce combat, nous le menons pour nos affiliés mais il doit avant tout prendre racine dans nos structures. Pour parvenir à un réel changement des mentalités et des pratiques, il ne suffit pas d'avoir des bonnes intentions, il faut agir à chaque étape et lieu de décision.

1. Gitte Beaupain, *Le plafond de verre au sein de la FGTB, mythe ou réalité. Une recherche action*, l'ASBL Genderatwork, Bruxelles, 2011-2012.
2. Ada Garcia, Isabelle Dumont, Bernard Hacourt, *Women in Trade Unions: Making the difference. Research on Women a Decision-Making in Trade Union Organizations*, European Trade Union Confederations (ETUC). Bruxelles, 2002.
3. *Guide FGTB sur et pour l'égalité femmes/hommes*, FGTB, Bruxelles, 2008, p.14.

Le populisme

Lors de la présentation des coupes budgétaires dans la culture, Geert Bourgeois, ministre-président flamand a affirmé avoir été déçu par les répliques populistes de l'opposition. Gageons que le gouvernement De Wever 1^{er} recourra également souvent à cet adjectif. Le populisme : jamais mot aussi flou n'a été autant utilisé ces derniers temps. D'ailleurs, son succès s'accommode bien d'un flottement certain sur sa signification

Le populisme fait en effet partie de l'arsenal servant à discréditer la cause du peuple : ce concept-écran est en fait un mot repoussoir qui connaît une fortune très grande mais derrière l'apparente univocité de l'effet disqualifiant du terme se cache une multitude de significations et d'usages, qui sont tout sauf homogènes. Cette notion aux sens multiples souffre en effet d'une sursaturation : « à tant servir, un mot s'use vite et personne ne semble savoir où commence et où s'arrête le populisme. Les médias n'en sont pas troublés et tiennent le cap de la dénonciation, sans définition »¹.

Force est de le constater : son instrumentalisation obsessionnelle présente l'avantage presque magique de clore le débat d'emblée en diabolisant la contradiction ; la mécanique est imparable, elle permet de fermer la discussion avant de l'avoir ouverte et donc, précisément, de circonscrire ce qui peut être dit dans l'espace public. Il s'agit d'une façon simple de faire l'économie d'un débat et d'une remise en question. Le terme serait en quelque sorte un outil permettant de passer sous l'éteignoir toute proposition sortant du cadre. Ainsi, lorsque la réforme (ah la réforme !) des pensions fera l'objet d'un débat public, le terme populisme sera assurément le mantra, l'arme magique propre à sauver de la pénible obligation de penser, de débattre et d'admettre que d'autres modes de financement existent.

Le recours à ce terme donne au mot un « sens strictement péjoratif visant à disqualifier les mouvements sociaux, les idées et les partis politiques qui

critiquent et combattent les ordres établis, les politiques majoritaires et le pouvoir tel qu'il est exercé par ceux qui le détiennent... L'injure se mue en « une sorte de boule puante idéologique et collante. Le temps consacré à se débarasser de l'étiquette est un temps de travail politique perdu pour celui qui est injurié et gagné pour celui qui injurie »². C'est un moyen d'éviter la controverse en lui substituant la polémique.



De la dangerosité du peuple

Si le populisme ne désigne pas une idéologie, il sert simplement à dessiner l'image d'un certain peuple, cordialement invité à ne pas se mêler de ce qui le regarde, à savoir la chose publique. Il n'aurait en quelque sorte plus droit de cité.

Pour le dire autrement, lorsque le peuple se comporte conformément aux attentes, il répond au doux nom de société civile (ah, la société civile). *A contrario*, lorsqu'il se révolte, il se voit vite taxé de populiste dont il faut à tout prix se méfier. (Faut-il y voir une résurgence de la haine de classe ?) Avec des effets délétères notoires : les classes populaires rendues inaudibles et invisibles ont le choix entre la défection et

la rage : ce qui se manifeste par l'absentéisme et le vote de contestation.

Du côté pratique d'une notion impraticable

Alors qu'il pourrait être argué que la force d'attraction du populisme témoignerait, non pas d'une prétendue crétinisation du peuple mais bien d'une individualisation et d'une émancipation de celui-ci - les citoyens n'admettraient plus que des élites pensent à leur place, ne prendraient plus pour argent comptant ce qu'on lui assène - et qu'il serait un signe de la volonté de ces personnes disqualifiées par les élites d'être impliquées à la mise en œuvre de la démocratie, force est de constater que le terme est donc utilisé, à tort mais à dessein systématiquement de manière péjorative pour griller les critiques du système poli-

tique : « on veut ranger sous le terme de populisme toutes les formes de sécession par rapport au consensus dominant »³.

Puisque toute alternative politique est discréditée et jugée inaudible, le choix peut uniquement se porter sur celui proposé par les tenants de la pensée unique.

1. Populisme, *Critique* 776-777, janvier 2012, p. 3.

2. Cédric Tolley, « Populisme, l'injure », *Echos*, Bruxelles Laïque, n° 81, 2^e trimestre 2013, p. 40.

3. Jacques Rancière, *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique, 2005 p. 88.

L'Europe est à la croisée des chemins

Des forces centrifuges sont à l'œuvre dans divers pays ou régions européens. Les cas de l'Écosse, de la Catalogne ou de la Belgique, parmi d'autres, indiquent que les ressorts en sont différents. Tantôt volonté d'émancipation, tantôt repli identitaire, tantôt refus d'un ordre économique ou social imposé, ces tensions révèlent des sensibilités et des valeurs qui interrogent profondément l'Europe dans ses orientations politique et démocratique.

Le référendum écossais du 18 septembre dernier avait pour enjeu la séparation de l'Écosse du Royaume-Uni et son indépendance. Les arguments des tenants de l'union ou de l'indépendance étaient évidemment très différents, mais pas forcément opposés. Chez certains indépendantistes, dominait le sentiment identitaire et l'idée que l'Écosse s'en sortirait mieux sans l'Angleterre grâce à ses ressources pétrolières, tandis que d'autres voyaient une opportunité de se dégager de la politique économique néolibérale menée par les gouvernements londoniens. Du côté des unionistes, la crainte du changement, l'incertitude économique, le disputaient à l'attachement à un principe de solidarité nationale.

Des motivations multiples et paradoxales

On ne pouvait donc pas dégager de signification univoque d'un oui ou d'un non à l'indépendance. Ce qui jette la confusion dans les esprits enclins aux raisonnements binaires de ceux qui se rassurent de certitudes et incite les plus curieux à chercher à comprendre les déterminants effectifs de tels enjeux séparatistes. La question mérite sans doute des réponses plus nuancées et appelle souvent la recherche d'une troisième voie.

La Catalogne n'est pas l'Écosse

La Catalogne prévoit d'organiser ce 9 novembre un référendum ayant pour objet sa déclaration unilatérale d'indépendance alors que le tribunal constitutionnel espagnol l'a suspendu. L'histoire des rapports entre la Catalogne et l'Espagne est marquée par une réaction contre le centralisme de l'État espagnol malgré l'autonomie relative dont jouissent les provinces. Les velléités de sécession semblent ici d'ordres identitaire, culturel et économique.

Par-delà les différences, le point commun de ces partis séparatistes de tous bords trahit la volonté de régions riches de se séparer des régions pauvres. Comme en témoigne parmi d'autres la Ligue du Nord en Italie.

Idéologies et valeurs

Si on se penche sur les motivations des séparatistes, on peut mettre en évidence que les sensibilités politiques et les choix idéologiques jouent un rôle majeur. Dans notre pays, le parti séparatiste flamand N-VA prône les choix sociaux et économiques d'une droite dure qui rejoignent ceux des associations patronales flamandes. Cette logique, qui conduit à vouloir faire cavalier seul au sein d'une Europe où les régions s'ingénient à se montrer toujours plus « compétitives » que leurs voisines, mène tout droit à la régression sociale et à l'éloignement des peuples plutôt qu'au développement des liens sociaux et qu'à l'accès au bien-être du plus grand nombre.

Replis eurosceptiques

L'euroscepticisme est une autre force régressive. En Allemagne, lors des dernières élections régionales, dans les länders de Brandebourg et de Thuringe, après celui de Saxe, l'AfD, Alternative pour l'Allemagne, a recueilli 10 % à 12 % des voix, dépassant largement le seuil des 5 % requis pour être représentée dans les parlements régionaux. Nationaliste et populiste, l'AfD progresse inexorablement en prenant des voix aux conservateurs mais surtout

à l'extrême droite dont on retrouve l'argumentation anti-euro, xénophobe et homophobe, noyée dans des revendications sur l'éducation et la famille. C'est le même euroscepticisme de tendance souverainiste que l'on retrouve dans le discours du Front national français, du parti pour l'indépendance du Royaume-Uni (UKIP) ou encore du Mouvement cinq étoiles (M5S) italien.

Résistances

Pour imposer sa politique néolibérale, la Commission européenne use de mécanismes de prise de décision le plus souvent opaques. Ce fut le cas pour faire passer le TSCG (traité austéritaire) l'année dernière et c'est encore le cas aujourd'hui dans le cadre des négociations secrètes autour du traité transatlantique TAFTA (Trans-Atlantic Free Trade Agreement) qui prévoit, entre autres dispositions inacceptables, que des multinationales pourraient attaquer les États qui ne se plieraient pas à leurs intérêts. En réaction, des citoyens se mobilisent. En France, des collectifs s'organisent et rassemblent des communautés locales qui se déclarent « hors TAFTA ». Partout en Europe, de tels actes de résistance se multiplient.

Plus d'Europe, mais autrement !

Face à ces constats de divisions, l'Europe a un nouveau rôle à jouer. Elle doit, plutôt qu'exacerber la compétition, rassembler ce qui est éparé. Et cela, elle ne pourra le faire qu'en développant la dimension sociale attendue par les citoyens ; en réalisant enfin l'harmonisation sociale et fiscale vers le haut. Mais cela ne sera possible que si nous réussissons à renverser le rapport de force gauche/droite en notre faveur. C'est pourquoi Camarades, nous devons combattre sans relâche pour défendre et promouvoir nos valeurs humanistes et universalistes de gauche au premier rang desquelles, la solidarité.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP



www.cgsp-acod-bru.be

Motion d'actualité sur les services publics

Prise au congrès de la FGTB fédérale ce 2 octobre 2014

Les services publics : notre choix de société !

Le futur gouvernement semble faire flèche de tout bois à l'encontre des services publics. Plus particulièrement en envisageant une diminution des moyens budgétaires consacrés à ces services et son corollaire, une diminution drastique du taux de remplacement des fonctionnaires qui partent à la retraite.

La FGTB s'inquiète des politiques d'austérité menées aux fins d'assainir les finances publiques. Au vu des mesures envisagées, les services publics risquent à nouveau d'être sacrifiés pour des raisons essentiellement économiques et idéologiques. Les services publics ont déjà par le passé suffisamment contribué aux économies budgétaires imposées, sans tenir compte des risques que représentent ces économies sur la qualité des services rendus.

Dans ce contexte d'économie, le futur gouvernement laisse aussi transparaître sa volonté de museler le dialogue social en proposant de réduire par toute une série de mesures l'influence des syndicats. Or, les syndicats constituent le seul rempart face aux intentions belliqueuses qui planent sur nos services publics. La FGTB ne laissera pas ce gouvernement « saper » ses fondements. À l'heure où l'on entend parler d'imposer un service minimum à la SNCB en cas d'action spontanée, c'est bien au quotidien que le citoyen sera confronté à ce type de service.

La FGTB s'oppose donc au détricotage programmé des services publics

Il est grand temps de réinvestir dans nos services publics afin de leur permettre d'assurer pleinement leurs missions. La FGTB exigera, lors de ses consultations avec le gouvernement fédéral, un renforcement des différentes composantes qui constituent un service public fort, à savoir :

1. Un financement adéquat qui garantit un fonctionnement de qualité des services publics. La privatisation des entreprises publiques traduirait une vision à court terme à laquelle nous ne pouvons souscrire.
2. La réaffirmation de notre attachement à l'emploi statutaire qui doit rester la règle, ainsi qu'aux pensions publiques. Le statut a toujours été le garant de la qualité des services qui sont fournis aux citoyens en renforçant la neutralité des agents et en les protégeant contre l'arbitraire du politique. Ce statut est aussi un gage de pérennité des services publics.

Un recours intensif aux contractuels ou une plus grande flexibilité du personnel par l'introduction de l'emploi intérimaire dans la fonction publique n'est pas une option.

3. Le respect du droit de grève qui est garanti par les conventions de l'Organisation internationale du Travail. Tenter de réduire au silence les syndicats par l'instauration d'un service minimum est indigne d'un État démocratique. La FGTB ne peut le tolérer.

À contre-courant de la pensée dominante, la FGTB entend une nouvelle fois rappeler, qu'à côté de cette sphère privée, doit exister un domaine d'intervention publique légitime avec des missions qui correspondent à l'obligation, pour un État démocratique, d'assurer l'égal accès de tous à des droits fondamentaux tels que la santé, les communications, le logement, les transports, l'instruction, la culture, l'énergie, le travail, la sécurité sociale...

Le modèle de société que nous voulons impose des services publics socialement efficaces et de souligner que par l'organisation de la solidarité, les services publics sont autre chose qu'un simple palliatif aux insuffisances du marché. Ce modèle met en évidence qu'une autre économie est possible. Une économie dans laquelle les ressources collectives ne sont pas concentrées entre les mains d'un petit nombre, mais plutôt basée sur une logique politique démocratique, la seule qui soit soucieuse d'un développement social et culturel, en harmonie avec la dignité humaine et la protection écologique de la planète.

Pour la FGTB, cette volonté de travailler à la revalorisation des services publics va de pair avec un programme ambitieux financé via une fiscalité progressive sur l'ensemble des revenus !

La FGTB s'opposera donc à toute remise en cause des services publics qu'elle considérera comme une attaque frontale contre notre vision sociale !



C'était le 25 mai 2014... 136 jours plus tard...

Au moment de boucler cet édit, le texte définitif de l'accord de Gouvernement 2014 est diffusé, nous allons tenter d'y résumer ici les points les plus importants pour notre secteur et les plus pesants pour tous les Belges.

Il s'agit d'un document de 219 pages qui ne peut évidemment pas être évoqué dans son intégralité à travers ce texte, cependant, voici les éléments sur lesquels nous allons nous arrêter aujourd'hui : (extraits de l'accord de gouvernement).

1. **Indexation des salaires** : Saut d'index en 2015 – le mécanisme d'indexation des salaires pourra être réformé.
2. **AIP** : Les futures normes salariales, servant de base aux négociations intersectorielles seront fixées par le gouvernement en cas de non-accord des partenaires sociaux.
3. **Réforme approfondie de l'incapacité de travail** : Le gouvernement se concentrera sur la réinsertion des intéressés en considérant ce qu'ils peuvent encore faire et pas seulement leurs pertes de capacités.
4. **Pension anticipée - nouvelle réforme** : (Accord 2011 – Accord 2014)

Année	Age minimum	Conditions de carrière	Exceptions carrières longues	
2012	60 ans	35 ans		
2013	60 ans et 6 mois	38 ans	60 ans si 40 ans de carrière	
2014	61 ans	39 ans	60 ans si 40 ans de carrière	
2015	61 ans et 6 mois	40 ans	60 ans si 41 ans de carrière	
2016	62 ans	40 ans	60 ans si 42 ans de carrière	61 ans si 41 ans de carrière
2017	62 ans et 6 mois	41 ans		
2018	63 ans	41 ans		
2019		42 ans	60 ans et 44 ans de carrière	61 ans et 43 ans de carrière
2020				
2021				
2022				
2023				
2024				
2025	66 ans			
2026				
2027				
2028				
2029				
2030	67 ans	Introduction de la pension à POINTS		

Les zones en gris devraient encore être négociées avec les partenaires sociaux, le reste est d'application.

- 5. Pension de survie :** L'accès à la pension de survie sera reporté de 45 ans à 55 ans progressivement. 55 ans en 2025.
- 6. Pension - adaptation automatique des règles :** Le fonctionnement et la viabilité du système des pensions sera observé et si les objectifs ne sont pas atteints, les règles seront automatiquement adaptées. Les éléments observés seront, entre autres, l'évolution démographique et financière au sein du groupe pension.
- 7. Pension à points en 2030 :** Pension = (nombre de points) x (valeur du point).
Aussi bien le nombre que la valeur du point seront le reflet de la moyenne des salaires des travailleurs actifs. Le nombre sera aussi influencé par la longueur de la carrière par rapport à une carrière de référence.
- 8. Le crédit temps non-motivé :** est supprimé.
- 9. Énergie - Télécommunications - Mobilité - Tarif social :** Le tarif social va être réévalué et le cas échéant restructuré ou adapté dans l'optique d'une amélioration.
- 10. IPP :** Augmentation de la déduction forfaitaire des frais professionnels. Le coût de cette augmentation sera financé par une hausse des accises sur le tabac et le gasoil.
- 11. Fiscalité environnementale :** L'achat de produits nuisibles pour l'environnement fera l'objet de mesures dissuasives : les accises sur le tabac seront réformées.
En outre les accises sur le gasoil seront augmentées par application du système de cliquet.
Les prix de l'énergie et de la fiscalité énergétique seront évalués.
- 12. Sécurité d'approvisionnement :** À court terme, activation du plan « hiver » et des réserves stratégiques ainsi que la réduction de la demande (délestages). Pour le long terme :
- prolongation de Doel 1 et 2 ;
 - augmentation des capacités des interconnexions ;
 - intégration de capacités étrangères dans le parc de production belge ;**
 - recalcul de la rente nucléaire.

Voici les premiers éléments qui ont attiré notre grande attention et pour lesquels nous sommes tous concernés.

L'entière de ces mesures est à l'étude, également par la FGTB, qui prévoit une large campagne d'information et de sensibilisation sur ce sujet.

Il est évident que nous venons de basculer franchement du côté DROIT de l'échiquier politique avec des conséquences lourdes pour les travailleurs : **saut d'index – manipulation de l'indexation – augmentation des accises sur le gasoil – allongement de la carrière professionnelle – suppression du crédit temps fin de carrière – remise au travail des accidentés et des malades – pension à points...**

La liste est longue et si nous voulons que cela ne passe pas, la lutte devra être dure et longue également.

Nous prévoyons dès aujourd'hui une riposte ferme et une grande résistance face à ces attaques.

Nous allons nous coordonner sur les décisions et actions de la **FGTB** et de la **CGSP** et nous vous demandons d'ores et déjà de vous préparer à la lutte et la résistance.

Gazelco : un syndicat de combat.

Le Secrétariat fédéral de Gazelco



Le sur l'Assurcard et l'assurance hospit. « pensionnés »

ASSURCARD

L'Assurcard est une carte au format « carte de banque » délivrée à chaque agent du secteur et qui permet, lors d'une hospitalisation de faciliter grandement les formalités d'admission à l'hôpital ainsi que toutes les facturations qui suivront.

Lors de l'admission aucun acompte n'est demandé et après la sortie les factures de l'hôpital sont directement envoyées auprès de l'assurance qui se charge de les régler.

Cette carte se présente sous cette forme :



Cependant, certains frais d'hospitalisation ne sont pas pris en charge par la mutuelle ni par l'assurance (ex : location TV, etc.). Ces frais restent à charge du patient et doivent être réglés par lui.

En pratique, une lettre de décompte est établie, après déduction des montants à récupérer, maximum 6 mois après la sortie (pour prendre en

charge les frais post-hospit) et elle est envoyée à l'agent avec la première invitation à payer.

Un mois plus tard et si le paiement n'a pas été effectué, envoi d'un premier rappel annonçant la suppression **provisoire** de l'Assurcard pour tous les membres de la famille.

Si paiement dans le mois qui suit l'envoi du 1^{er} rappel : réactivation automatique de l'Assurcard.

Un mois après le 1^{er} rappel et si le paiement n'a toujours pas été effectué : envoi d'un 2^e rappel annonçant la suppression définitive du système de tiers payant pour tous les membres de la famille.

En cas de non-paiement dans le mois qui suit (soit 2 mois après réception de la première facture), le dossier est transféré à l'huissier.

Suite à l'intervention de Gazelco au Conseil d'administration du FAC (Fonds des allocations complémentaires), il a été convenu cependant, qu'il y aurait une intervention émanant de l'employeur avant de transmettre le dossier à l'huissier.

Chaque trimestre, Ethias transmettra à l'employeur une liste reprenant les

dossiers de recouvrement (envoi des rappels de paiement) et :

- soit le département Assurances adresse un mail au travailleur en l'invitant à régler le solde impayé dans les 10 jours ou à contacter Ethias afin de trouver une solution ;
- soit un mail est adressé à la Direction RH de l'employeur demandant de contacter le travailleur afin de lui rappeler le solde restant dû et de l'inciter à régler sa situation auprès de l'assureur avant une date bien précise.

Le département Assurances de l'employeur autorise alors Ethias à poursuivre la procédure de recouvrement 15 jours après la date butoir et à transmettre les dossiers auprès de l'huissier.

Notre intervention donne 15 jours supplémentaires à chaque affilié pour se mettre en ordre mais surtout implique l'employeur dans le suivi de ces dossiers, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Quoi qu'il en soit, nous vous conseillons de régler ces factures, dans la mesure du possible, dans les délais impartis et en cas de problème (ou d'oubli) de prendre contact directement avec Ethias et/ou avec l'employeur afin de trouver un accord.

Police d'assurance hospitalisation 8.000.009 « Pensionnés »

Les statistiques d'hospitalisation pour cette police d'assurance et pour la période précédente nous ont été présentées et en substance il faut retenir que :

- les frais engendrés par les hospitalisations en chambres individuelles sont en hausse ;

- les frais engendrés par les hospitalisations en chambres à deux lits sont en baisse.

Ceci étant provoqué par un nombre croissant d'hospitalisation en chambre individuelle et également par la hausse des prix pratiquée par les hôpitaux dans ce type d'hospitalisation.

Ces chiffres restent en observation jusqu'à l'année prochaine mais pour 2015 les tarifs restent inchangés.

Nous ne doutons pas que ce sujet reviendra sur la table l'année prochaine.

Michel Houart

Dumping social... c'est quoi ? Le sur la question

Que veut dire « **Dumping** » ?

Pratique commerciale consistant à vendre un produit à un prix inférieur à celui de son prix de revient.

Que veut dire « **Dumping social** » ?

L'expression « dumping social » est employée pour désigner la concurrence entre les travailleurs qui se serait exacerbée du fait de la mondialisation économique.

Le dumping social est une notion débattue et politiquement très sensible.

Le dumping social consiste à baisser le prix de revient du produit ou service fourni par une entreprise en employant de la main-d'œuvre moins chère venant de l'étranger généralement et prendre ainsi des parts de marché à ses concurrents.

Les médias ont déjà souvent montré la concurrence que se livrent les sociétés de transport et la manière dont elles embauchent des chauffeurs des pays de l'EST en les payant aux prix pratiqués dans ces pays de l'EST alors que les entreprises concurrentes emploient de la main-d'œuvre locale payée aux salaires en vigueur dans notre pays.

Les organisations syndicales, FGTB en tête dénoncent depuis longtemps ces pratiques en exigeant que chaque travailleur qui exerce son métier en Belgique soit payé comme tous les travailleurs belges de son secteur d'activités. Gazelco ne peut que se joindre à ces exigences mais doit également constater l'étendue de ces pratiques au sein de notre secteur d'activités et au sein de notre Commission paritaire.

Vous savez tous que nous faisons partie de la Commission paritaire 326 appartenant au secteur du gaz et de l'électricité.

Comment se détermine une Commission paritaire ?

Lors de la création d'une entreprise, l'employeur doit fournir au ministère de l'emploi et du travail certains documents décrivant les activités futures de cette entreprise.

Une fois en possession de ces documents, le SPF détermine à quelle Commission paritaire cette entreprise doit appartenir et donc quelles seront les règles à appliquer dans cette entreprise en matière de salaires et de droits sociaux (CCT sectorielles).

Chaque travailleur de cette entreprise fait donc partie de cette Commission paritaire et bénéficie de ses avantages quel que soit le métier qu'il pratique.

Dernièrement, nous avons appris que **GDF SUEZ** souhaitait créer une nouvelle entité chargée de regrouper l'ensemble des travailleurs et services attachés de près ou de loin à l'informatique, la gestion des réseaux, les finances, la gestion du personnel, les achats, la gestion de l'immobilier et le Conseil interne.

Cette nouvelle entreprise s'appellera **GDF SUEZ IT**. Elle regroupera dans un premier temps 513 travailleurs occupés actuellement dans cette branche d'activité et selon la description qui en a été faite auprès du SPF, sera rattachée à la **CP218** et non plus à la CP326.

C'est totalement **inacceptable** et détourne complètement les règles en vigueur dans notre pays.

Tous ces travailleurs continuent de travailler exclusivement pour une entreprise qui produit, transporte, distribue, compte, analyse ou facture le gaz et l'électricité, telles sont les règles et elles sont aujourd'hui détournées par ce stratagème.

Gazelco a la ferme intention de s'opposer à cette pratique qui consiste à disséquer nos entreprises et ainsi les séparer de leur secteur d'activités.

Nous appelons les travailleurs concernés par ce changement à se manifester et à nous apporter leur aide pour contrer cette opération de **dumping social**.

Nous leur demandons de défendre, avec nous, leurs droits et avantages et de répondre à nos appels à la grève.

www.gazelco.be

BARÈME NATIONAL DES EMPLOYÉS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

BARÈME ANCIENS STATUTS

		ANCIENNETÉ - ANCIENNETÉ																					
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32
1.647,67	2022																						
10/2014	1.0025																						
CLASSE	TENSION SPANNING	100	104	108	112	116	120	123	126	129	132	135	138	141	144	147	150	152	154	156	158	160	162
1	210	3.468,76	3.607,51	3.746,26	3.885,01	4.023,75	4.162,51	4.296,57	4.370,63	4.474,70	4.578,76	4.682,82	4.786,89	4.890,95	4.995,01	5.099,08	5.203,14	5.272,51	5.341,88	5.411,26	5.480,64	5.550,01	5.619,38
2	197	3.254,02	3.384,19	3.514,34	3.644,51	3.774,67	3.904,83	4.002,45	4.100,07	4.197,69	4.295,31	4.392,93	4.490,56	4.588,17	4.685,80	4.783,42	4.881,03	4.946,11	5.011,20	5.076,28	5.141,36	5.206,44	5.271,52
3	185	3.055,81	3.178,05	3.300,27	3.422,50	3.544,74	3.666,97	3.758,64	3.850,32	3.941,99	4.033,67	4.125,35	4.217,02	4.308,69	4.400,36	4.492,04	4.583,71	4.644,83	4.705,95	4.767,07	4.828,18	4.889,29	4.950,42
4	174	2.874,12	2.989,07	3.104,04	3.219,01	3.333,97	3.448,93	3.535,16	3.621,38	3.707,61	3.793,83	3.880,06	3.966,28	4.052,50	4.138,72	4.224,95	4.311,17	4.368,65	4.426,14	4.483,62	4.541,09	4.598,58	4.656,06
5	164	2.705,94	2.817,30	2.925,65	3.034,01	3.142,37	3.250,72	3.331,99	3.413,26	3.494,52	3.575,80	3.657,06	3.738,33	3.819,60	3.900,87	3.982,13	4.063,40	4.117,58	4.171,76	4.225,94	4.280,11	4.334,30	4.388,47
6	156	2.576,80	2.679,86	2.782,93	2.886,01	2.989,07	3.092,15	3.169,45	3.246,76	3.324,06	3.401,36	3.478,66	3.555,97	3.633,27	3.710,58	3.787,89	3.865,19	3.916,73	3.968,26	4.019,79	4.071,33	4.122,86	4.174,40
7	150	2.477,69	2.576,80	2.675,90	2.775,01	2.874,12	2.973,22	3.047,55	3.121,89	3.196,21	3.270,55	3.344,87	3.419,21	3.493,53	3.567,87	3.642,19	3.716,53	3.766,08	3.815,64	3.865,19	3.914,74	3.964,30	4.013,85
8	145	2.395,09	2.490,90	2.586,70	2.682,51	2.778,31	2.874,12	2.945,97	3.017,82	3.089,67	3.161,52	3.233,37	3.305,23	3.377,08	3.448,93	3.520,79	3.592,64	3.640,54	3.688,45	3.736,35	3.784,25	3.832,15	3.880,06
9	140	2.312,51	2.405,01	2.497,51	2.590,01	2.682,51	2.775,01	2.844,38	2.913,76	2.983,13	3.052,50	3.121,89	3.191,26	3.260,63	3.330,00	3.399,38	3.468,76	3.515,01	3.561,26	3.607,51	3.653,76	3.700,01	3.746,26
10	135	2.229,91	2.319,11	2.408,31	2.497,51	2.586,70	2.675,90	2.742,80	2.809,70	2.876,59	2.943,49	3.010,39	3.077,28	3.144,18	3.211,08	3.277,97	3.344,87	3.389,47	3.434,07	3.478,66	3.523,27	3.567,87	3.612,46
11	130	2.147,32	2.233,22	2.319,11	2.405,01	2.490,90	2.576,80	2.641,21	2.705,63	2.770,05	2.834,47	2.898,89	2.963,31	3.027,73	3.092,15	3.156,57	3.220,99	3.263,94	3.306,89	3.349,82	3.392,77	3.435,72	3.478,66
12	125	2.064,74	2.147,32	2.229,91	2.312,51	2.395,09	2.477,69	2.539,82	2.601,57	2.663,51	2.725,46	2.787,39	2.849,34	2.911,28	2.973,22	3.035,16	3.097,10	3.138,40	3.179,69	3.220,99	3.262,29	3.303,58	3.344,87
13	120	1.982,14	2.061,43	2.140,72	2.220,01	2.299,29	2.378,57	2.438,04	2.497,51	2.556,97	2.616,43	2.675,90	2.735,36	2.794,83	2.854,29	2.913,76	2.973,22	3.012,86	3.052,50	3.092,15	3.131,79	3.171,44	3.211,08
14	115	1.899,56	1.975,54	2.051,53	2.127,51	2.203,48	2.279,46	2.336,46	2.393,44	2.450,43	2.507,41	2.564,41	2.621,39	2.678,38	2.735,36	2.792,35	2.849,34	2.887,33	2.925,32	2.963,31	3.001,30	3.039,29	3.077,28
KLASSE	100	1.651,79	1.717,86	1.783,93	1.850,00	1.916,08	1.982,14	2.031,70	2.081,25	2.130,80	2.180,36	2.229,91	2.279,46	2.329,02	2.378,57	2.428,13	2.477,69	2.510,72	2.543,75	2.576,80	2.609,83	2.642,86	2.675,90

SALARIES INDEXES (indice quadrimestriel sans lisse) Montants en euro
 GEINDEXEERDE LONEN (viermaandelijkse gezondheidsindex) Bedragen in euro

du forfait d'index ancien: 142,1

de vroege indexforfait: 142,1

BARÈME MINIMUM SECTORIEL AGENTS N.C.T. CP326

(Non applicable pour EBL - LABORELEC)

INDEX	Klasse - Classe																1822,87				
	14 - 13		12 - 11		10		9		8		7		6 - 5		4 - 3			2 - 1		NORM	10/2014
Anc	HA1	HA2	HB1	HB2	G1	G2	F1	F2	E1	E2	D1	D2	C1	C2	B1	B2	A1	A2			
40	2284,29	2741,15	2329,98	2795,98	2423,64	2908,37	2571,48	3085,78	2747,88	3297,46	2959,46	3551,35	3202,44	3842,93	3497,70	4197,24	3868,80	4642,56	100,00	120,00	100,00
39	2284,29	2741,15	2329,98	2795,98	2423,64	2908,37	2571,48	3085,78	2747,88	3297,46	2959,46	3551,35	3202,44	3842,93	3497,70	4197,24	3868,80	4642,56	100,00	120,00	100,00
38	2284,29	2741,15	2329,98	2795,98	2423,64	2908,37	2571,48	3085,78	2747,88	3297,46	2959,46	3551,35	3202,44	3842,93	3497,70	4197,24	3868,80	4642,56	100,00	120,00	100,00
37	2284,29	2741,15	2329,98	2795,98	2423,64	2908,37	2571,48	3085,78	2747,88	3297,46	2959,46	3551,35	3202,44	3842,93	3497,70	4197,24	3868,80	4642,56	100,00	120,00	100,00
36	2284,29	2741,15	2329,98	2795,98	2423,64	2908,37	2571,48	3085,78	2747,88	3297,46	2959,46	3551,35	3202,44	3842,93	3497,70	4197,24	3868,80	4642,56	100,00	120,00	100,00
35	2284,29	2740,52	2329,98	2795,34	2423,64	2907,72	2571,48	3085,07	2747,88	3296,70	2959,46	3550,55	3202,44	3842,05	3497,70	4196,31	3868,80	4641,51	100,00	119,97	100,00
34	2284,29	2740,52	2329,98	2795,34	2423,64	2907,72	2571,48	3085,07	2747,88	3296,70	2959,46	3550,55	3202,44	3842,05	3497,70	4196,31	3868,80	4641,51	100,00	119,97	100,00
33	2284,29	2713,39	2329,98	2767,66	2423,64	2878,93	2571,48	3054,52	2747,88	3284,06	2959,46	3515,40	3202,44	3804,01	3497,70	4154,76	3868,80	4595,55	100,00	118,79	100,00
32	2284,29	2713,39	2329,98	2767,66	2423,64	2878,93	2571,48	3054,52	2747,88	3284,06	2959,46	3515,40	3202,44	3804,01	3497,70	4154,76	3868,80	4595,55	100,00	118,79	100,00
31	2284,29	2686,52	2329,98	2740,26	2423,64	2850,43	2571,48	3024,28	2747,88	3231,74	2959,46	3480,59	3202,44	3766,35	3497,70	4113,62	3868,80	4550,05	100,00	117,61	100,00
30	2284,29	2686,52	2329,98	2740,26	2423,64	2850,43	2571,48	3024,28	2747,88	3231,74	2959,46	3480,59	3202,44	3766,35	3497,70	4113,62	3868,80	4550,05	100,00	117,61	100,00
29	2284,29	2659,92	2329,98	2713,13	2423,64	2822,21	2571,48	2994,34	2747,88	3199,74	2959,46	3446,13	3202,44	3729,06	3497,70	4072,89	3868,80	4505,00	100,00	116,44	100,00
28	2284,29	2659,92	2329,98	2713,13	2423,64	2822,21	2571,48	2994,34	2747,88	3199,74	2959,46	3446,13	3202,44	3729,06	3497,70	4072,89	3868,80	4505,00	100,00	116,44	100,00
27	2284,29	2633,58	2329,98	2686,27	2423,64	2794,27	2571,48	2964,69	2747,88	3168,06	2959,46	3412,01	3202,44	3692,14	3497,70	4032,56	3868,80	4460,40	100,00	115,29	100,00
26	2284,29	2633,58	2329,98	2686,27	2423,64	2794,27	2571,48	2964,69	2747,88	3168,06	2959,46	3412,01	3202,44	3692,14	3497,70	4032,56	3868,80	4460,40	100,00	115,29	100,00
25	2284,29	2607,50	2329,98	2659,67	2423,64	2766,60	2571,48	2935,34	2747,88	3136,69	2959,46	3378,23	3202,44	3655,58	3497,70	3992,63	3868,80	4416,24	100,00	114,15	100,00
24	2284,29	2581,68	2329,98	2633,34	2423,64	2739,21	2571,48	2906,28	2747,88	3105,63	2959,46	3344,78	3202,44	3619,39	3497,70	3953,10	3868,80	4416,24	100,00	113,02	100,00
23	2284,29	2581,68	2329,98	2633,34	2423,64	2739,21	2571,48	2906,28	2747,88	3105,63	2959,46	3344,78	3202,44	3619,39	3497,70	3953,10	3868,80	4416,24	100,00	113,02	100,00
22	2284,29	2556,12	2329,98	2607,27	2423,64	2712,09	2571,48	2877,50	2747,88	3074,88	2959,46	3311,66	3202,44	3583,55	3497,70	3913,96	3868,80	4329,22	100,00	111,90	100,00
21	2284,29	2556,12	2329,98	2607,27	2423,64	2712,09	2571,48	2877,50	2747,88	3074,88	2959,46	3311,66	3202,44	3583,55	3497,70	3913,96	3868,80	4329,22	100,00	111,90	100,00
20	2284,29	2506,00	2329,98	2556,15	2423,64	2658,91	2571,48	2821,08	2747,88	3014,59	2959,46	3246,73	3202,44	3513,28	3497,70	3837,22	3868,80	4244,33	100,00	109,71	100,00
19	2284,29	2506,00	2329,98	2556,15	2423,64	2658,91	2571,48	2821,08	2747,88	3014,59	2959,46	3246,73	3202,44	3513,28	3497,70	3837,22	3868,80	4244,33	100,00	109,71	100,00
18	2284,29	2456,86	2329,98	2506,03	2423,64	2606,77	2571,48	2765,76	2747,88	2955,48	2959,46	3183,07	3202,44	3444,39	3497,70	3761,98	3868,80	4161,11	100,00	107,56	100,00
17	2284,29	2456,86	2329,98	2506,03	2423,64	2606,77	2571,48	2765,76	2747,88	2955,48	2959,46	3183,07	3202,44	3444,39	3497,70	3761,98	3868,80	4161,11	100,00	107,56	100,00
16	2273,31	2456,86	2318,76	2506,03	2411,95	2606,77	2559,12	2765,76	2734,66	2955,48	2945,21	3183,07	3187,01	3444,39	3480,87	3761,98	3850,17	4161,11	99,52	107,56	105,45
15	2250,80	2408,69	2295,80	2456,89	2388,07	2555,66	2533,78	2711,53	2707,58	2897,53	2916,05	3120,66	3155,46	3376,85	3446,41	3688,22	3812,05	4079,52	98,53	105,45	105,45
14	2228,51	2361,46	2250,56	2408,72	2341,02	2505,55	2483,85	2658,36	2654,23	2840,72	2888,59	3059,47	3093,29	3310,64	3378,50	3736,94	3999,53	3999,53	96,59	103,38	103,38
13	2206,45	2361,46	2228,28	2408,72	2317,84	2505,55	2459,26	2658,36	2627,95	2840,72	2830,29	3059,47	3062,66	3310,64	3345,05	3615,90	3699,94	3999,53	95,64	103,38	103,38
12	2184,60	2361,46	2228,28	2408,72	2317,84	2505,55	2459,26	2658,36	2627,95	2840,72	2830,29	3059,47	3062,66	3310,64	3345,05	3615,90	3699,94	3999,53	95,64	103,38	103,38
11	2162,97	2315,16	2206,22	2361,49	2294,89	2456,42	2434,91	2606,24	2601,93	2785,02	2802,27	2999,48	3032,34	3245,73	3311,93	3545,00	3663,31	3921,11	94,69	101,35	101,35
10	2141,55	2315,16	2184,38	2361,49	2272,17	2456,42	2410,80	2606,24	2576,17	2785,02	2774,52	2999,48	3002,32	3245,73	3279,14	3545,00	3627,04	3921,11	93,75	101,35	101,35
9	2120,35	2247,73	2162,75	2292,71	2249,67	2384,87	2386,93	2530,33	2550,66	2703,90	2747,05	2912,12	2972,59	3151,19	3246,67	3441,75	3591,13	3806,90	92,82	98,40	98,40
8	2099,36	2225,48	2141,34	2270,01	2227,40	2361,26	2363,30	2505,28	2525,41	2677,13	2719,85	2883,29	2943,16	3119,99	3214,52	3407,67	3555,57	3769,21	91,90	97,43	97,43
7	2078,57	2160,66	2120,14	2203,89	2205,35	2292,49	2339,90	2432,31	2500,41	2599,16	2692,92	2779,31	2914,02	3029,12	3182,69	3308,42	3520,37	3659,43	90,99	94,39	94,39
6	2057,99	2139,27	2099,15	2182,07	2183,51	2289,79	2316,73	2408,23	2475,65	2573,43	2666,26	2771,59	2885,17	2999,13	3151,18	3275,66	3485,51	3623,20	90,09	93,65	93,65
5	2017,64	2076,96	2057,99	2118,51	2140,70	2203,68	2271,30	2338,09	2427,11	2498,48	2613,98	2690,86	2828,60	2911,78	3089,39	3180,25	3417,17	3517,67	88,33	90,92	90,92
4	1978,08	2056,40	2017,64	2097,53	2098,73	2181,86	2226,76	2314,94	2379,52	2473,74	2562,73	2664,22	2773,14	2882,95	3028,81	3148,76	3350,17	3482,84	86,59	90,02	90,02
3	1939,29	1977,31	1978,08	2016,86	2057,58	2097,94	2183,10	2225,90	2332,86	2378,60	2512,48	2561,75	2718,76	2772,07	2969,42	3027,65	3284,48	3348,88	84,90	86,56	86,56
2	1901,26	1938,54	1939,29	1977,31	2017,24	2056,80	2140,29	2182,25	2287,12	2331,96	2463,22	2511,52	2665,45	2717,72	2911,20	2968,28	3220,08	3283,22	83,23	84,96	84,96
1	1863,98	1863,98	1901,26	1901,26	1977,69	1977,69	2098,32	2098,32	2242,27	2242,27	2414,92	2414,92	2613,19	2613,19	2854,12	2854,12	3156,94	3156,94	81,60	81,60	81,60
0	1827,43	1827,43	1863,98	1863,98	1938,91	1938,91	2057,18	2057,18	2198,30	2198,30	2367,57	2367,57	2561,95	2561,95	2798,16	2798,16	3095,04	3095,04	80,00	80,00	80,00

SALAIRES INDEXÉS (indice quadrimestriel santé lissé) Montants en euro



Dettes et extractivisme

L'extractivisme, ce pillage des ressources naturelles de la planète par la force a donné à l'Europe puis aux USA les moyens de dominer le monde.

Depuis la disparition des colonies, la dette illégitime, nouvelle violence imposée aux pays dits « en développement », a permis d'assurer la continuité du pillage. Cette dette a amplifié le système extractiviste, initialement appliqué aux produits fossiles et agricoles, en l'étendant aux ressources financières du Sud puis aujourd'hui du Nord. Elle impose le remboursement par les populations de dettes dont ils ne sont pas responsables mais victimes. Dette et extractivisme, intimement liés. Facteurs d'injustice, de corruption et de violences sociales et environnementales, ils sont aussi à l'origine du dérèglement climatique.

Des alternatives pour créer une société post-extractiviste soucieuse des peuples et du climat existent. L'audit et l'annulation des dettes illégitimes, la réduction des inégalités, la fin du pillage extractiviste, sont quelques-uns des combats citoyens essentiels proposés dans ce livre.

Nicolas Sersiron est président du Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-monde, le CADTM France.

Nicolas Sersiron, *Dettes et extractivisme. La résistible ascension d'un duo destructeur*, Préface de Paul Ariès, Éd. Utopia et CADTM, Paris, octobre 2014, 208 p., 8 €.

CASTEL
PONT-À-LESSE

30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché

Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités - Dans nos régionales
- 3 / Édito • Un gouvernement ignoble, l'action commune et l'indépendance syndicale
- 4 / International • La CGSP au Sommet mondial sur le Commerce à Washington
- 6 / Genre • Une année Gendermainstreaming à la CGSP wallonne
- 7 / Le mot qui pue • Le populisme
- 8 / IRB • L'Europe est à la croisée des chemins
- 9 / Services publics • Motion d'actualité sur les services publics

Infos GAZELCO

- 10 / Édito • C'était le 25 mai 2014... 136 jours plus tard...
- 12 / Le point sur l'Assurcard et l'assurance Hospit. « pensionnés »
- 13 / Dumping social... c'est quoi ? Le point sur la question
- 14 / Tableaux • Barèmes
- 16 / À lire

www.gazelco.be

www.cgspwallonne.be

Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11